

## **GROUPE DE TRAVAIL**

### **ENVIRONNEMENT**

#### **L'EAU**

**Jeudi 2 octobre 2008**

M. SERGENT, Président du groupe de travail, souhaite la bienvenue aux membres de ce groupe. Il souligne que celui-ci aura à se réunir sur les différents thèmes composant l'environnement, dans les mois à venir. Le Président présente les cabinets V2R et ALFA qui assistent le syndicat mixte sur cette thématique de l'environnement ainsi que M. DELBECQ, Directeur Général de l'agence Boulogne-Développement. Avant de donner la parole aux différents intervenants, M. SERGENT insiste sur le fait qu'il souhaite que les interventions soient nombreuses de manière à ce que ce diagnostic soit partagé.

M. DELBECQ rappelle que le SCOT est un document d'urbanisme donc qu'il s'attache essentiellement aux questions d'aménagement du territoire. Il souligne que les questions seront abordées thème après thème mais que, bien entendu, il y a des points communs entre ces thèmes qu'il faudra croiser après que les 18 réunions thématiques sur le diagnostic aient eu lieu. Il passe la parole à V2R ALFA.

V2R ALFA souligne que la présentation comportera quatre parties :

- partie 1 : l'état des lieux de l'eau
- partie 2 : les utilisations de l'eau
- partie 3 : les risques liés à l'eau
- partie 4 : les outils de gestion de l'eau

#### **PARTIE 1 – L'état des lieux de l'eau**

Il est précisé qu'il y a sur le territoire deux cours principaux : d'abord la Liane et également le Wimereux. Il y a une large ouverture maritime, c'est-à-dire : sept communes côtières mais neuf soumises à la loi Littoral. La nappe majoritaire sur le territoire est une nappe des calcaires du Boulonnais.

#### **PARTIE 2 – Les utilisations de l'eau**

Elles sont nombreuses : l'utilisation domestique, industrielle, agricole, la pêche et les loisirs et la défense incendie. Il convient donc de parler de ces différents aspects.

*L'eau potable à travers le traitement et la distribution*

Sont présentées les sources de captage d'eau potable avec un enjeu important de responsabilisation des acteurs pour préserver la qualité des eaux souterraines. Il y a nécessité d'avoir une approche globale de la ressource. Un débat s'engage sur le fait de savoir si cette ressource est suffisante, c'est la question posée par M. FACQ, ou si, au contraire, il y a une capacité résiduelle pour l'habitat et également pour l'industrie. Il apparaît que cette eau est suffisante. Il pourrait néanmoins y avoir des difficultés en cas de sécheresse prolongée.

M. NAULIN souligne que le travail présenté a déjà été réalisé dans le SAGE du Bassin du Boulonnais. Il rappelle que le SCOT devra être compatible avec le SAGE et que, chaque année, ce travail du Parc est réactualisé. Les travaux du SCOT peuvent donc s'appuyer sur le SAGE. M. PLOUVIN confirme que le SAGE est bien un document supérieur au SCOT et que celui-ci doit donc être compatible. Par contre, il ne peut y être conforme. La composition de l'état initial de l'environnement dans le SCOT doit donc intervenir à un autre niveau et mettre en avant la volonté des élus en la matière.

M. FASQUEL suggère de croiser l'état des lieux de l'état initial de l'environnement du SCOT avec les périmètres de captage. Selon M. BODART, la quantité d'eau est un peu juste en matière d'eau potable. En ce qui concerne l'industrie, il relève que des économies substantielles ont été effectuées par les industriels ces dernières années. Il souligne également qu'il pourrait y avoir des problèmes en cas de sécheresses successives. M. SERGENT indique que Desvres va mettre en œuvre un nouveau forage. Il est indiqué que les solutions vont, ou vers les captages nouveaux, ou vers l'utilisation des eaux de surface qui constituent plus de 50 % de la ressource actuelle.

En matière d'assainissement, le territoire est apparemment bien pourvu puisque les stations d'épuration correspondent à un équivalent de 300 000 habitants alors que la population est de 140 000 habitants. Cependant, il faut tenir compte des eaux utilisées par l'industrie. Les enjeux en matière d'assainissement, qui représente plus de la moitié du coût de l'eau, passent par un bon entretien du patrimoine et un travail sur les raccordements adéquats.

En ce qui concerne les rejets industriels, il convient de contrôler les rejets pour les secteurs en assainissement non collectif, il faut procéder à des contrôles de ces installations. A cet égard, M. BODART relève le retard considérable en assainissement non collectif. Pour lui, il n'y a pas grand-chose de fait y compris dans la CAB.

M. DELECOUR relève des contradictions. Il y a des disparités au sein de la CAB qui amènent à souhaiter une harmonisation. Il faut répondre à des directives européennes donc les coûts des installations sont de plus en plus élevés. Or, le Conseil Général vient de cesser de subventionner l'assainissement collectif.

M. SERGENT indique que de nombreuses communes n'ont pas leur arrêté de zonage entre l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif alors que cela devait être fait depuis plusieurs années. Il est relevé que la loi sur l'eau a mis beaucoup de temps à être opérationnelle. Les programmes de l'Agence de l'Eau ont également changé. Mme BARBET souligne qu'une régularisation juridique est en cours qui viserait à confier une compétence unique en matière d'assainissement pour confier la collecte et le traitement à un même établissement public. Elle souligne encore qu'un comité de pilotage travaille en vue de la reconquête de la qualité des eaux de la Liane. Les efforts doivent être réalisés sur l'amont de cette rivière. Elle indique que le contrôle des Services Publics d'Assainissement Non Collectif fait encore largement défaut.

M. DELHAY précise que les syndicats d'assainissement font des efforts chaque année. Les particuliers sont incités à se raccorder mais aujourd'hui les subventions sont supprimées.

M. le Président souligne qu'il ne faut pas se faire d'illusions. On va vers de moins en moins de subventions. Les collectivités se recentrent sur leurs compétences de base alors qu'aujourd'hui il y a de fortes priorités sur l'environnement. Selon lui, le SYMSAGEB a fait un travail considérable qui n'aurait pas été imaginable il y a dix ans.

M. GODEFROY estime qu'il faut être vigilant sur les enjeux économiques de l'assainissement sur le littoral et non pas seulement sur les enjeux environnementaux. Le SCOT, selon lui, va devoir intégrer cet enjeu littoral. Il y a des plages qui sont bien classées en terme de qualité et qui vont régresser. Il y en a d'autres qui sont moins bien classées et qui sont dans des situations plus délicates encore. Il souligne également qu'il faut faire un inventaire des sites à potentiel conchylicole. On sait bien qu'il y a des confrontations d'usage mais il s'agit d'une dimension économique qui ne peut être ignorée.

La question de l'épandage des boues est évoquée. M. GRARE souligne que ces boues concentrent les métaux lourds et se demande si les boues sont bien analysées. V2R confirme qu'il y a un vrai suivi des boues et du sol et que tout cela ne s'opère que si il y a un apport agronomique qui pérennise la filière agricole. M. SERGENT confirme en soulignant que pour une station d'épuration de 7000 équivalents habitants à Desvres, il a dû trouver 125 000 hectares pour l'épandage.

M. FASQUEL indique que la question des eaux de baignade devra être revue dans le cadre du schéma de mise en valeur de la mer. M. PLOUVIN précise que les schémas de mise en valeur de la mer peuvent être accolés au SCOT et qu'il appartiendra aux élus du comité syndical de décider s'ils réalisent ou pas un schéma de mise en valeur de la mer.

M. DARNAUX indique qu'il est difficile d'expliquer aux habitants qu'ils doivent payer 7000 euros pour un assainissement non collectif. Cette somme est très importante. M. SERGENT souligne néanmoins que lorsqu'il y a assainissement collectif, il y a remboursement au fil du temps des investissements réalisés dans le cadre de la facture du particulier.

M. DELHAY fait valoir ce qu'il considère comme une anomalie à savoir qu'en assainissement individuel n'ont plus de subventions que les particuliers qui sont proches d'une zone de captage, ce qui pour lui introduit une inégalité. Il est précisé qu'il y a une prise de conscience de la part des habitants de la nécessité d'économiser l'eau puisque les quantités utilisées sont en stagnation voire en légère baisse.

M. DELECOUR indique que l'assainissement doit être une priorité dans le futur SCOT. Le prix de l'eau est caractérisé par une grande disparité sur le territoire. Pour parvenir à maîtriser la facture d'eau, il faut limiter la pollution à l'amont et s'efforcer de disposer de zones de production d'eau potable proches des zones à desservir. La défense contre l'incendie est de la responsabilité du maire. Elle s'effectue le plus souvent par poteaux ou bouches d'incendie mais également par citernes dans les zones de faible densité. Il est également en étude l'utilisation de mares par substitution aux citernes. Cependant, ce dispositif n'est pas toujours accepté par les pompiers souligne M. DERRAR. M. GRARE demande s'il est normal qu'il y ait un seul distributeur d'eau. Mme DELATTRE voudrait savoir si un dispositif de mare à incendie est déjà opérationnel. Il semble que ce sera le cas dans un futur proche.

### **PARTIE 3 – Les risques liés à l'eau**

Il faut distinguer les risques quantitatifs d'inondation ou de submersion marine, de sécheresse, des risques qualitatifs notamment la pollution. M. SERGENT souligne que des travaux très importants ont été réalisés pour limiter des risques d'inondation notamment par le SYMSAGEB : bassin de Tournes, travaux sur la Liane à Pont-de-Briques, bassin d'Ecames. Il ressent déjà une amélioration par rapport aux inondations d'il y a 10, 15 ans. MM. DERRAR ET DELHAY approuvent cette affirmation. Cependant, M. DELHAY souligne qu'il faut limiter le risque à l'origine et donc obliger la réalisation de bassins de rétention dans les nouveaux lotissements. Plutôt néanmoins que de parler de bassins de rétention bétonnés, M. DERRAR est davantage partisan d'espaces tampons qui permettent de recréer un univers naturel, de reconstituer des mares, de prévoir la biodiversité. Il faut aussi moins imperméabiliser, par exemple réaliser des parkings paysagés, bref utiliser ce que l'on appelle des techniques alternatives. Il faut également assurer le stockage naturel des eaux, notamment au travers de zones d'expansion de crues et entretenir les cours d'eau.

M. GODEFROY indique qu'il faut également parler du risque d'érosion côtière et prendre en compte les schémas régionaux de changements climatiques. En ce qui concerne la pollution, il faut réduire les hydrocarbures par réduction des transports et des déperditions de chaleur dans les logements et surveiller les rejets industriels. Mme BARBET indique qu'une note diffusée par la police de l'eau à destination des lotisseurs incite à l'utilisation des techniques alternatives.

M. FASQUEL estime qu'il conviendra d'aborder la question de la densité. Le SCOT peut préconiser des densités par rapport aux bassins versants. M. NAULIN pense également qu'il conviendra de réduire la vulnérabilité des secteurs régulièrement touchés par les inondations. M. DERRAR indique les zones d'expansion de crues sont une bonne solution mais il est également intéressant de créer et d'entretenir des fossés. Il faut également maintenir notre activité touristique en respectant les nouvelles normes liées aux eaux de baignade. A cet égard, M. PARENTY indique qu'une partie de la pollution de la Liane résulte de deux rejets qui sont en voie d'être traités et qui représentent à eux seuls 5000 équivalents habitants. Il restera notamment à traiter la pollution liée au port.

M. DAUBELCOURT attire l'attention sur le dragage des ports. Il estime que les zones de clapage sont trop près de la côte et de ce fait la pollution revient sur celle-ci. Néanmoins, M. GODEFROY indique qu'une bonne partie des mauvais résultats de l'analyse des eaux de baignade provient de données microbiologiques, or le clapage des ports se traduit plutôt par des déchets chimiques. Il y a par ailleurs une réglementation sévère en matière du dragage des ports.

### **PARTIE 4 – Les outils de gestion de l'eau**

Ils sont très nombreux. Outre les outils réglementaires et législatifs qui s'appliquent sur tous les territoires, il y a également sur celui du SCOT, la charte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale. A cet égard, M. NAULIN souligne que le contrat de rivière ne sera pas réalisé car il est redondant avec la Commission Locale de l'Eau.

A l'issue de ce débat, M. SERGENT indique les remarques émises par les participants vont être reprises et hiérarchisées. M. DELBECQ souligne que dans l'assistance, il y a beaucoup

de personnes convaincues mais qu'il convient également de sensibiliser d'autres élus. M. SERGENT lève la séance en précisant que la prochaine réunion aura lieu le 17 octobre à 18 h 00 à la Communauté de Communes du Pays de la Faïence de Desvres et traitera du patrimoine et du paysage. La réunion suivante aura lieu le 5 décembre à Condette et traitera de l'énergie.

**Etaient présents :**

**Mesdames :**

Brigitte DE PREMONT	Maire de Bellebrune
Marie-Noëlle EVRARD	Maire de Pittefaux
Murielle DELATTRE	Commune de Saint-Etienne-au-Mont
Frédérique BARBET	Commission Locale de l'Eau du Boulonnais
Catherine CANOVA-RAMET	Communauté d'agglomération du Boulonnais
Fabienne SYLVAIN	Cabinet V2R
Bénédicte LEFEVRE	Cabinet ALFA

**Messieurs**

Michel SERGENT	Président du groupe de travail
Bernard GRARE	Maire de la Capelle-les-Boulogne
Dominique GODEFROY	Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais
Kaddour-Jean DERRAR	Maire de Condette
André BODART	Maire d'Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques DELATTRE	Commune de Wimille
Dominique DARNAUX	Commune de Wierre-Effroy
Christian PRUVOST	Commune d'Henneveux
Bernard DELECOUR	Président S.I.A. Condette Nesles Neufchâtel-Hardelot
Jean-Claude DELHAY	Président du S.I.A. de Pont-de-Briques
Hervé NAULIN	Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
Frédéric FASQUEL	Direction Départementale de l'Equipement
Gérard FACQ	Direction Départementale de l'Equipement
Philippe MASSET	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
Laurent CAUX	Direction Départementale de l'Equipement
Alain DENEUVILLE	Conseil Général – DRT/SPR Politiques Routières
Alain DAUBELCOUR	S.R.C.
Franck LAPLACE	Communauté d'agglomération du Boulonnais
Olivier DELBECQ	Agence Boulogne-Développement
Jean-Marc PLOUVIN	Directeur du Syndicat Mixte du SCOT
Lionel ROUILLE	Communauté de Communes du Pays de la Faïence de Desvres
Grégory LEFRANCOIS	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement